

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Association SL DANCE | association loi 1901

SLDANCE est une Association dont les activités proposées sont exclusivement réservée à ses adhérents.

Article 1 : Adhésion

L'adhésion à l'association est obligatoire pour avoir accès aux activités, elle est validée à réception de votre bulletin d'adhésion dûment rempli et signé, accompagné du règlement de vos cotisations. Elle est valable jusqu'au 30/06/2023. **L'adhésion à SLDANCE ainsi qu'un abonnement ou une carte en cours de validité est obligatoire pour l'accès au cours.**

Article 2: Cotisations et accès

Les cotisations sont annuelles et dues intégralement. La formule « abonnement » **est une facilité de paiement, vous restez redevable de la totalité du montant de votre cotisation.**

Pour accéder aux cours vous devez être à jour de vos cotisations.

SL DANCE propose un accès libre à tous ses cours, cependant **vous ne pouvez pas participer à un cours au quel vous n'êtes pas inscrit.**

Le planning de cours et les intervenants peuvent changer sans préavis. **L'accès illimité ne concerne que les activités proposées et signalées comme tel. Les stages et autres activités hors planning n'en font pas partie.**

Article 3 : Validité des forfaits : Les abonnements ainsi que les cartes ne sont valables que durant l'année 2024/2025 et se termine le «30 Juin 2025 ».

Article 4 : Tarifs,Règlement des cours, remboursement et facturation : règlement en espèces, carte bancaire, ou chèque à l'ordre de « SL DANCE ».

Toutes les cotisations sont dues à leur commande.

Lorsque l'association a consenti à un paiement échelonné, il est précisé que tout retard de paiement empêchera l'accès aux activités jusqu'à complète régularisation, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Les abonnements mensuels peuvent être réglés par chèque ou par espèces. En cas d'incident de paiement **les frais de traitements sont de 5€.**

Les abonnements ne sont ni cessibles, ni transférables, ni remboursables.

L'association ne pourra être tenu responsable de toute absence aux cours même pour des raisons médicales ou d'incapacité à la personne, ou de changement de situation et ne pourra donc pas entraîner le remboursement de l'inscription. La présentation d'un certificat médical ne sera pas valable.

Rétractation, remboursement, non-paiement, radiation

Aucun délai de rétractation ni de résiliation n'est admis.

Toute inscription engage l'adhérent au paiement de son adhésion ainsi qu'au paiement COMPLET de la cotisation pour le(s) cours choisi(s).

L'adhésion et la ou les cotisations aux cours, stages ne sont pas remboursables et restent définitivement acquises à l'association. Il est rappelé que le fractionnement du paiement de la cotisation annuelle en plusieurs mensualités n'autorise d'aucune façon l'adhérent à interrompre le paiement unilatéralement.

En cas d'interruption de paiement par l'adhérent de la cotisation annuelle sans accord préalable de l'école et après mise en demeure de payer restée infructueuse dans le délai indiqué au courrier, l'adhérent sera exclu et ne pourra plus participer aux cours de danse. Cette exclusion pourra être levée et l'adhérent pourra de nouveau participer aux cours de danse une fois le règlement intégrale de sa/ses cotisation(s). A défaut de paiement dans un délai d'un mois suivant la date d'exigibilité du paiement, l'adhérent perdra sa qualité de membre et sera radié.

Il est rappelé que ces cotisations sont indispensables au bon fonctionnement de l'école (location de la salle, règlement des professeurs organisations des événements, gala de fin d'année,...etc). Les retards de paiement ou les non paiements viennent perturber l'organisation de l'école SL DANCE, l'association se réserve donc le droit de poursuivre le membre radié en justice pour le préjudice subi de par le non-paiement de sa cotisation.

L'absence au(x) cours de danse n'entraîne pas de remboursement partiel ou total du paiement effectué, sauf cas très exceptionnel sur présentation d'un arrêt de travail d'une durée supérieur à un mois, un report de l'abonnement pourra être envisagé en cas d'invalidité temporaire (bras cassé, grossesse par exemple) en cas d'invalidité permanente (problème cardiaque, par exemple). Dans les deux cas, le calcul est fait à compter de la date de présentation de l'arrêt de travail. Par ailleurs, les certificat médicaux ne constituent aucunement un motif de résiliation de contrat.

Articles 5 : Tarifs : Les tarifs des activités sont établis H.T (TVA non applicable art. 293B du CGI) et aussi en T.T.C. Il convient à chacun de s'assurer préalablement auprès de l'accueil que les tarifs présentés dans les différents supports promotionnels sont toujours en vigueur. Les tarifs en vigueur sont accessibles sur notre site internet.

Article 6 : Réalisation des prestations : Les prestations proposées font l'objet d'une programmation allant du 02/09/2024 au 30/06/2025. Cependant, l'association peut être amenée à modifier ou annuler certaines prestations en cours d'années lorsque pour des raisons pédagogiques, techniques, de manque de fréquentation ou indépendantes de sa volonté celles-ci ne peuvent être poursuivies. Le client étant averti de ces éventuelles modifications, il ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

Article 7 : Responsabilités :

En tout état de causes, la responsabilité de l'association à l'égard du client ne peut être supérieure, dans sa globalité, au montant payé par l'adhérent à l'association SLDANCE dans le cadre des présentes conditions. Par ailleurs, il est précisé que les obligations à la charge de l'association, sont des obligations de moyen, lui incombant qu'il doit tout mettre en œuvre pour les réaliser, mais ne constituent pas des obligations de résultat.

Articles 8 : Conditions physiques et certificat médical

Les prestations sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problèmes de santé incompatible avec la pratique de la danse. Il est donc du ressort du bénéficiaire ou du client de s'assurer de ses aptitudes à la danse avant son inscription. Un certificat de non-contre indication à la pratique de danse vous sera demandé.

En cas d'apparition de problème de santé le bénéficiaire ou le client ne pourra en aucun cas se retourner contre l'Association SL DANCE.

L'adhérent déclare être en bonne santé physique et mentale. Il devra fournir un certificat médical datant de moins de 1 mois indiquant qu'il ne présente pas de contre- indication médicale à la pratique de la danse, et décharge l'association SL DANCE de toute responsabilité en attendant la présentation de ce dernier ou en cas de manquement de présentation de ce document .

L'adhérent reconnaît avoir été informé de la nécessité de fournir un certificat médical indiquant qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique de la danse, et décharge l'association SL DANCE de toute responsabilité en attendant la présentation de ce dernier

Article 9 : Exclusion :

En cas de non respect de la loi, des art.1 à 4, d'agressions verbales ou physiques, ou de tout comportement contraire à l'éthique de SLDANCE, sur les personnes de l'équipe, des intervenants extérieurs, des clients et plus généralement de toute personne dans les locaux, l'association se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'adhérent. Cette exclusion est asservie à la suspension de l'accès aux cours ou au remboursement du client au prorata du forfait restant.

Article 10 : spectacles, soirées, démonstrations

L'école peut proposer au cours de l'année des soirées dansantes, des animations à l'intérieur ou l'extérieur de l'école ainsi qu'un ou plusieurs spectacle(s) dont les entrées servent à financer la location de salle, les éventuels costumes, soutenir les activités de l'école de danse, etc. Tous les élèves sont invités à y participer sur la base du volontariat, mais la préparation de chorégraphies pour ces événements fait partie intégrante des cours, y compris les cours de danse en couple. Dans certains cas, les élèves seront amenés à acheter leur costume des frais qui s'ajouteront au prix des cours.

Article 11 : informations CNIL et droit à l'image

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, auprès de la direction. Votre adresse e-mail permettra de vous tenir informé des activités, du programme de l'école SL DANCE ou d'éventuelles modifications dans l'emploi du temps. C'est un outil pratique et moderne que nous engageons nos élèves à utiliser.

Lors de ses activités, SLDANCE pourra être amené à prendre des photographies ou à filmer les personnes présentes. La participation à ces activités vaut accord implicite à l'utilisation de ces images à des fins de promotion de l'école sur tout support ou des fins pédagogiques. Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation spécifique de la part des personnes concernées.

Article 12 : Normes RGPD

Conformément à la réglementation en vigueur, l'adhérent peut demander à tout moment un accès à ses données personnelles.

Par ailleurs, ce dernier a également la possibilité de demander à tout moment la suppression de toutes ses informations personnelles.